

Le chauffage au bois

Une énergie renouvelable et d'avenir pour les particuliers



Crédit photos SER - Poêle LOTUL F373 / Chaudière MIQUIEE Rouge Evolution



Nouveauté 2010 du label Flamme Verte étiquetage des appareils de chauffage au bois indépendants (poêles, inserts et cuisinières)

Le label Flamme Verte assure la promotion des appareils de chauffage au bois performants en termes de rendement énergétique et de réduction des émissions polluantes (dont le monoxyde de carbone ou CO). Il a été créé en 2000 par l'ADEME et les fabricants d'appareils domestiques.

Il est géré depuis 2004 par le Syndicat des Energies Renouvelables.



La conformité des appareils aux exigences du label Flamme verte est contrôlée de manière indépendante par CERTITA, association pour la Certification des Equipements Industriels et Appareils Domestiques de Chauffage, Refroidissement, Conditionnement et Traitement d'Air

Première source d'énergie renouvelable consommée en France, le bois allie atouts environnementaux et économiques. Le succès de cette filière passe aujourd'hui par le développement d'appareils de chauffage de nouvelle génération, garantissant de meilleures performances énergétiques tout en préservant encore mieux la qualité de l'air.

NOUVEAUTE 2010 Label Flamme Verte

Nouvel affichage des performances environnementales permettant de classer les poêles, inserts et cuisinières selon leur classe de performance environnementale globale ; le nombre d'étoiles est déterminé en fonction du rendement énergétique et des émissions polluantes ; les appareils de classe 1 ou 2 étoiles ne sont pas éligibles au label Flamme Verte.



Le label Flamme Verte répond aux objectifs ambitieux fixés par le Grenelle Environnement

Nombre de logements chauffés au bois	5,75 millions de logements	9 millions de logements
Consommation annuelle de bois	7,4 Mtep*	7,4 Mtep*

*million de tonnes équivalent pétrole,
1 tonne équivalent pétrole = 11 630 kWh

La stabilité de la consommation annuelle de bois (7,4 Mtep) entre 2006 et 2020 s'explique par plusieurs phénomènes :

- les besoins énergétiques des logements diminuent ;
- la consommation de bois par appareil diminue grâce à l'amélioration des performances ;
- parmi les 5,75 millions de logements équipés en 2006, 4 millions d'appareils sont destinés à être remplacés

Le label Flamme Verte vise une amélioration continue des appareils

- Pour les appareils indépendants (poêles, inserts et cuisinières)

Exigences	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement minimum	60%	65%	70%	70%	70%	70%	Nouvel affichage des performances environnementales
Taux de monoxyde de carbone maximum (en % du volume de fumée)	1%	0,8%	0,6%	0,6%	0,5%	0,3%	

- Pour les chaudières

Chaudières		Rendements (%)		Taux de monoxyde de carbone*		Taux de COV (Composés Organiques Volatiles)*		Taux de poussières**	
		2008	2009/10	2008	2009/10	2008	2009/10	2008	2009/10
Manuelles	Pn ≤ 50kW	≥ 70	≥ 80	8000	5000	225	150	165	150
	50 < Pn ≤ 70kW			5000	2500	150	100		
Automatiques	Pn ≤ 50 kW	≥ 75	≥ 80	4000	3000	150	100	165	150
	50 < P ≤ 70kW			3500	2500	115	80		

* Valeurs d'émission exprimées en parties par million (ppm) ** Valeur exprimée en milligramme par mètre cube (mg/m³) Pn : puissance nominale



Tous les appareils labellisés Flamme Verte sont éligibles au crédit d'impôt. Au 1er janvier 2010, nouvelle incitation fiscale au renouvellement du parc des appareils anciens, avec : crédit d'impôt porté à 40% pour le remplacement d'un appareil ancien.

Le crédit d'impôt est de 25% pour la primo-acquisition d'un appareil neuf de chauffage au bois.



Le label QualiBois, créé en 2007 et géré par l'association Qualit'EnR, permet de bénéficier d'un réseau national d'installateurs de chaudières bois qualifiés. Le label QualiBois s'adresse également depuis 2010 aux installateurs d'appareils indépendants.

Conseils de l'ADEME aux utilisateurs de bois de chauffage :

- Veiller à la bonne qualité du bois (approvisionnement et stockage) et brûler du bois sec
- Entretien de l'appareil selon les préconisations du fabricant et faire ramoner le conduit 2 fois par an dont une fois pendant la période de chauffe
- Utiliser un appareil performant dimensionné selon les besoins de chauffage du logement

